

PROGRAMME RECYCLAGE CANYON

Le stage de recyclage en canyoning vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles des titulaires du diplôme mentionné à l'article 1er.

Le stage de recyclage d'une durée minimale de vingt-quatre heures, est composé des quatre modules comprenant 14 heures obligatoires réparties de la façon suivante :

1. Module n° 1 de deux heures au minimum : « Analyser les risques et l'accidentologie en canyoning » :
 - partager les données qualitatives et quantitatives ;
 - analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain ;
 - prévenir les accidents en canyoning

2. Module n° 2 de deux heures au minimum : « Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal » :
 - analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes.

3. Module n° 3 de cinq heures au minimum : « Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours » :
 - intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - maîtriser les étapes du déclenchement des secours.

4. Module n° 4 de cinq heures au minimum : « Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques en canyoning » :
 - appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - s'approprier l'évolution des techniques
 - partager les techniques d'enseignement